

**Délibération n°  
DE\_2022\_22**

**Séance du 11 octobre 2022**

Nombre de membres  
en exercice : 11

Le 11 octobre 2022, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PATTE (Maire)

Présents : 11

Sont présents : Mademoiselle Sylvie BRUTEL, Madame Françoise CORBILLON, Madame Dorothee HAUTBOUT, Monsieur Bernard HENNION, Monsieur Patrick HOUZIAUX, Madame Dominique LOEUILLET, Monsieur Claude PATTE, Madame Marie-Paule POUPART, Madame Valérie PRIEZ, Madame Eliza ROHAUT, Monsieur Eric VAN OOST

Votants : 11

Pour : 0  
Abstention : 6  
Contre : 5

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Françoise CORBILLON

Objet : *Exploitation d'un parc éolien par Web Parc Eolien des Vallées sur les communes de Mouriez et Tortefontaine*

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 24 août au 23 septembre 2022, pour l'autorisation environnementale présentée par la SAS INNOVENT, en vue de procéder à la construction et à l'exploitation d'un aérogénérateur de 3 MW sur le parc éolien existant de Buire-Le-Sec composé de 12 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, situés sur la commune de Buire-Le-Sec.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, EMET un avis défavorable à la majorité absolue.

Votes : 11  
Pour : 0  
Contre : 5  
Abstentions : 6

Sens des votes :

Contre :

BRUTEL Sylvie, CORBILLON Françoise, LOEUILLET Dominique, HENION Bernard, HOUZIAUX Patrick

Abstention :

PATTE Claude, HAUTBOUT Dorothee, POUPART Marie-Paule, PRIEZ Valérie, ROHAUT Eliza, VAN OOST Eric

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



MAIRIE D'ARGOULES  
SOMME  
Claude PATTE

